

FAQ ENQUÊTE EXPERTISE CSE CENTRAL

« LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DE L'ANRAS »

1. C'est quoi exactement cette enquête ?

C'est une **expertise libre, financée par le CSE central**, pour analyser les conditions de travail des fonctions des services administratifs et financiers : assistantes, comptables, RH, informaticiens, finances...

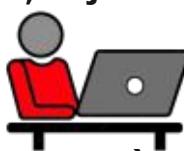
Elle est menée par le cabinet Midi-CTES, expert en RPS.



2. Pourquoi on lance cette démarche ?

Pour avoir une photographie complète, objective et indépendante :

- 👉 de la charge de travail,
- 👉 de l'organisation,
- 👉 des risques psychosociaux,
- 👉 et des disparités entre établissements.



Pour aboutir, à des préconisations concrètes pour l'amélioration des conditions de travail dans ces services.

3. Les grandes étapes de l'enquête ?

1. Questionnaire en ligne, anonyme.
2. Entretiens individuels, sur la base d'un panel de salarié-e-s retenus aléatoirement.
3. Restitution finale avec propositions d'amélioration.

4. Quand est-ce que ça démarre ?

Le démarrage prévu le 17 novembre a pris du retard. Si tout va bien, nouvelle date :

24 novembre : questionnaires jusqu'en fin d'année 2025

Janvier/février 2026 : Entretiens

Mars 2026 : Rendu final fin



5. C'est anonyme, vraiment ?

OUI Les questionnaires sont totalement anonymisés, et les entretiens confidentiels. Le cabinet ne transmet aucune donnée individuelle : seulement des analyses agrégées.

6. Qui pourra voir les données ?

- 👉 Personne directement.
- 👉 Seul le cabinet Midi-CTES traite les résultats bruts.
- 👉 Les élus (et l'employeur) ne recevront uniquement qu'une synthèse globale.

7. Est-ce que je peux répondre sur mon temps de travail ?

Oui : le questionnaire et les entretiens se font sur le temps de travail. Une note officielle va le confirmer.



8. Et si je suis en arrêt ou en congés, je peux participer ?

Oui si vous le souhaitez, mais bien sûr pas obligatoire.

Le cabinet Midi-CTES proposera des modalités adaptées.

9. Où auront lieu les entretiens ?

Plusieurs options :

- 📍 sur l'établissement,
- 📍 dans un lieu neutre,
- 📍 ou en visio sécurisée.

Le principe : neutralité + confidentialité + praticité

10. Combien de temps dure un entretien ?

30min à 1h ; c'est un format semi-directif, tranquille, centré sur votre réalité de travail.

11. Qui sera sollicité pour les entretiens ?

Le cabinet constitue un panel d'environ 150 personnes :

- 👉 par métier,
- 👉 par type d'établissement,
- 👉 par filière.

Puis tirage au sort pour éviter les biais.

12. Et si j'ai une grosse charge de travail (ex : paie) ?

Les créneaux tiendront compte des pics d'activité : paie, clôtures, bilans...

Bien entendu, l'objectif est de ne pas dégrader le service.

13. Comment seront traitées les situations de surcharge ou d'isolement ?

Le cabinet d'expertise devra par son enquête mettre en avant :

- 👉 les volumes de travail,
- 👉 les périodes sensibles,
- 👉 les "doubles casquettes",
- 👉 les non-remplacements.



C'est un des points centraux de l'expertise. Ce sont vos réponses aux questions qui permettront de mettre en avant ces problématiques.

14. Que va devenir le rapport final ?

Il sera présenté :

1. Aux élus du CSE central/CSSCT centrale et à la direction générale, directions de filière, pour construire un plan d'action.

2. Aux salarié-e-s des services concernés soit par support vidéo ou l'organisations de réunions collectives de restitutions, l'éloignement géographique sera pris en compte.

⚠ Le but n'est pas juste un rapport : c'est mettre en œuvre les préconisations.

15. Qu'est-ce qu'on attend de la direction générale maintenant ?

Le listing des adresses mails professionnelles pour permettre l'envoi des questionnaires
Cet éléments conditionne le démarrage du 24 novembre.

16. Et de notre côté, qu'est-ce qu'on doit faire ?

Trois choses :

- 1.** Répondre au questionnaire.
- 2.** Mobiliser les collègues, partager l'information,
- 3.** Si vous êtes tiré(e) au sort : accepter l'entretien si possible.

17. Comment être sûr que les préconisations seront suivies ?

Le CSE proposera :

- 👉 un point récurrent de suivi en CSE pour **améliorer les conditions de travail**
- 👉 un calendrier,
- 👉 et des engagements vérifiables de la direction de l'ANRAS

⚠ L'objectif est une amélioration réelle, pas un rapport qui dort.

18. En résumé, pourquoi participer ?

Parce que :

- 👉 c'est anonyme,**
- 👉 c'est sur temps de travail,**
- 👉 c'est utile pour toutes les équipes,**

👉 ça permet d'objectiver les difficultés pour enfin faire bouger les lignes et améliorer les conditions de travail lorsque c'est nécessaire.



cgt.anras@gmail.com
cgtanras.blogspot.fr